

## BQ, 14 janvier 2022

### EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

#### Echec retentissant de la CMP sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire, imputé à LR par La REM

Dix jours après une rentrée parlementaire et scolaire sous le signe d'une nouvelle vague de Covid, et plus particulièrement du variant Omicron qui n'en finit plus de rebattre les cartes, la journée d'hier s'annonçait à risques entre la commission mixte paritaire sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et la grève dans l'Education nationale.

Au Parlement, la bonne volonté affichée n'a pas suffi. Les quatre heures de négociations serrées et ponctuées de nombreuses suspensions pour passer en revue les possibilités de compromis ont achoppé en fin d'après-midi, malgré un "accord de principe" de courte durée. A défaut de fumée blanche, c'est sur une déclaration de guerre qu'a pris fin la commission mixte paritaire qui avait ainsi pris des airs de conclave.

La présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Yael BRAUN-PIVET et le président du groupe REM de l'Assemblée nationale Christophe CASTANER ont en effet imputé cet échec à un tweet du président du groupe LR du Sénat Bruno RETAILLEAU, diffusé alors que la CMP était encore réunie.

"La CMP sur le passe vaccinal a donné raison au Sénat, c'est la victoire du bon sens. Les sénateurs ont obtenu de nombreuses clarifications et simplifications. Le passe est destiné à protéger les Français et à rien d'autre... n'en déplaise à Emmanuel MACRON", a écrit sur le réseau social M. RETAILLEAU.

"Une atteinte aux institutions", a condamné la première. Le second y a vu "un mépris inacceptable" : si "les sénateurs ont fait beaucoup de concessions (...) la tentative de récupération politique de nos travaux n'est vraiment pas à la hauteur de l'enjeu sanitaire", a déploré l'ancien ministre avant de prévenir que la majorité n'acceptera pas "de voter un texte au rabais". "On ne peut suspendre des travaux qui étaient aussi proches d'un accord sur la base d'un événement extérieur", a déploré le rapporteur (LR) du texte au Sénat Philippe BAS, regrettant une "réaction excessive de la majorité". Pour le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, cela prête d'ailleurs à réfléchir sur "les effets pervers que l'obsession des réseaux sociaux peut avoir sur la politique". Un "prétexte de forme ne saurait justifier devant les Français la remise en cause d'un accord sur le fond", ont solidairement dénoncé M. RETAILLEAU et son homologue du groupe UC Hervé MARSEILLE. Il s'agit de "perpétuer le coup politique et pouvoir dire que 'c'est la faute des Républicains si tout ça n'aboutit pas'", a estimé dans une longue vidéo le député (LFI) du Nord Ugo BERNALICIS, un voyant, un "habillage stratégique" dès lors que l'entrée en vigueur du texte à la date initialement prévue, soit demain, n'était plus possible. "Les modifications proposées par le Sénat n'avaient qu'un objectif : permettre un accord au sein des LR", a rétorqué M. CASTANER.